

# LA LITURGIE DES HEURES

*UNE ÉCOLE DE PRIÈRE CHRÉTIENNE*



PASTORALE LITURGIQUE ET SACRAMENTELLE

## À L'ABBAYE SAINTE MARIE DE LA PIERRE-QUI-VIRE

Session du **lundi 8 juillet 2019 à 17h00** au **dimanche 14 juillet 2019 à 14h00**

L'Église souhaite que la Liturgie des Heures soit priée par le plus grand nombre (et pas seulement par les moines, les religieux et les religieuses). En priant avec les psaumes, les communautés et les personnes individuelles continuent la prière du Christ et prennent en charge toute l'humanité. Mais certains s'interrogent : « Est-ce vraiment une prière pour des laïcs ? À cause de son caractère rituel et communautaire, fait-elle place à l'expression personnelle ? Quels avantages spirituels apporte-t-elle à toute personne qui veut prier ? ».

### *Cette session de formation s'adresse :*

- À celles et ceux qui désirent nourrir leur prière personnelle.
- À celles et ceux qui désirent apprendre à prier avec d'autres.
- À celles et ceux qui désirent faire vivre leur église locale.

## *Objectif de la session :*

« *Seigneur apprends-nous à prier* » (Lc 11, 1)

Depuis les apôtres, cette demande est celle de tous les disciples de Jésus appelés à être fils et frères avec lui. L'Église, à la suite de son Seigneur, invite les croyants à se retrouver et à prier à partir des psaumes, de la Parole de Dieu, des Hymnes (Ep 5, 19-20), des louanges et intercessions (Col 3, 16-17), qui structurent la Liturgie des Heures.

Cette session sera l'occasion d'approfondir ou de découvrir la Liturgie des Heures comme école de prière, en accueillant son objectivité, sa structure, sa manière de s'adresser au Dieu-Trinité et de se référer au monde. Plusieurs moines de l'abbaye interviendront tout au long de la session — exposés, partages, apprentissage d'hymnes et de la psalmodie, mises en œuvre de la Liturgie des Heures, etc.

La participation aux offices de la communauté est incluse au programme.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER LE FRÈRE JEAN-PAUL : [chantre@apg.v.fr](mailto:chantre@apg.v.fr)**

# DEMANDE D'INSCRIPTION

*à envoyer par courrier postal avant le 1<sup>er</sup> juin 2019 à :*

*SESSION LITURGIE DES HEURES  
ABBAYE DE LA PIERRE-QUI-VIRE  
89630 ST LÉGER-VAUBAN*

Diocèse :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Laïc / Personne consacrée / Religieux(se) / Diacre / Prêtre

*Ci-joint un chèque de 40 € d'arrhes, libellé à l'ordre de l'Abbaye de la Pierre-qui-Vire*

❖ Avez-vous déjà participé à une session de formation à la Liturgie des Heures ?  Oui  Non

Si oui, en quelle année (et en quel lieu) :

❖ Quelle est votre pratique de la Prière des Heures ?  Régulière  Occasionnelle  Inexistante

❖ Avez-vous déjà eu une formation sur les psaumes ?  Oui  Non

Si oui, en quelle année (et en quel lieu) :

❖ Avez-vous déjà bénéficié d'une formation musicale ?  Oui  Non

Si oui, en quelle année (et en quel lieu) :

❖ Portez-vous un projet concernant la mise en place ou l'élargissement d'une proposition sur la Prière des Heures ?

❖ Assurez-vous un service en Église (catéchèse, préparation au baptême, funérailles, hôpital, etc.) ?  Oui  Non

Précisez :

❖ Qu'attendez-vous de ce stage de formation ?

## LIEU

ABBAYE SAINTE-MARIE DE LA PIERRE-QUI-VIRE

89630 ST-LÉGER-VAUBAN

Tel. : 03 86 33 19 20

Site Internet : [www.apqv.fr](http://www.apqv.fr)

Facebook : [www.facebook.com/abbaye.pqv](https://www.facebook.com/abbaye.pqv)

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER LE FRÈRE JEAN-PAUL : [chantre@apqv.fr](mailto:chantre@apqv.fr)**

*Dans le Morvan, à 30 km de Vézelay.*

**Autoroute A6 :** sortie **Avallon** (20 km) en venant de Paris

sortie **Bierre-lès-Semur** (35 km) en venant de Lyon.

TER Paris-Avallon (25 km) ou TGV-TER Paris-Montbard (50 km), ou Dijon-Montbard (50 km)

## FRAIS

**Frais pédagogiques :** 160 € dont 40 € d'arrhes

Participation aux **frais de séjour** : entre 30 et 45 € par jour

*25 € pour les étudiants*

*Les deux chèques à libeller à l'ordre de : **ABBAYE DE LA PIERRE-QUI-VIRE***

